



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Direction départementale
des territoires de la Côte-d'Or

Renouvellement des commissions de lieutenant de louveterie pour le département de la Côte-d'Or pour la période 2020 – 2024

Le mandat des lieutenants de louveterie arrive à échéance le 31 décembre 2019. Leur renouvellement doit être engagé afin que la nomination des nouveaux lieutenants de louveterie par l'autorité préfectorale puisse être effective au 1^{er} janvier 2020.

Pour ce faire, toute personne désireuse de faire acte de candidature peut se procurer un dossier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires de la Côte-d'Or - 57, rue de Mulhouse - BP 53317-21033 Dijon cedex.

Le dossier peut également être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/> onglet « Politiques publiques », puis « environnement » et « chasse ».

Les dossiers doivent être réceptionnés par la direction départementale des territoires de Côte-d'Or au plus tard le 15 octobre 2019, délai de rigueur.